

# MSA : à quoi servent les 300 délégués ?

Du 5 au 16 mai, les exploitants agricoles, salariés et employeurs de main-d'œuvre seront appelés aux urnes pour élire leurs délégués MSA. Le point avec Pierre Pigeon, directeur de la caisse du Poitou, sur le rôle de ces élus.

“ Ils sont au quotidien la courroie de transmission entre la caisse et les adhérents.

Elisabeth Hersand  
ehersand@vienne-rurale.fr

## Combien de délégués sont à élire dans le Poitou ?

C'est une organisation par canton : 19 dans la Vienne et 17 en Deux-Sèvres, avec des candidats différents, et dans les trois collèges : celui des exploitants, celui des salariés, et enfin celui des employeurs de main-d'œuvre. Au total, cela représente potentiellement 315 délégués titulaires. Actuellement, ils sont 279, et ont été élus en 2020.

## Y a-t-il beaucoup de candidats ?

Oui, nous en avons cette année 550, pratiquement dans tous les cantons. Dans les zones urbaines, il est évidemment plus difficile de trouver des exploitants ou employeurs de main-d'œuvre agricole, il y a donc quelques cantons où il n'y a pas de candidat dans ces deux collèges.

## Quel est le rôle de ces délégués ?

Quand ils seront élus, ils se réuniront en assemblée générale, pour élire 29 administrateurs pour le Poitou, qui à leur tour éliront leur président. Suivra aussi l'élection des représentants à la caisse centrale, qui fédère les 35 caisses MSA en France. C'est important, car après les élections, un plan stratégique sur 5 ans sera décidé au national, et ce sont les élus MSA qui rencontrent l'État pour négocier. Le premier rôle des élus est



Pierre Pigeon rappelle que les délégués ont un véritable pouvoir au sein de la MSA.

Elisabeth Hersand

un pouvoir de contrôle.

## La plupart des politiques sont nationales, y a-t-il un vrai pouvoir localement ?

Effectivement, l'État intervient de plus en plus, et les marges de manœuvre dans la gestion des caisses ont diminué. Et pour un certain nombre de domaines, comme le remboursement des médicaments, nous appliquons ce qui a été décidé par l'État. Mais tout ce qui concerne la politique des territoires, les actions sanitaires et sociales ou dans la santé au travail peuvent émaner du local. Nous mettons en place des actions qui peuvent être différentes d'un département à l'autre. Il faut juste qu'elles correspondent au cadrage national. De façon très concrète,

c'est bien Jean-Marie Gautier, le président actuel, qui m'a recruté. La caisse centrale n'intervient pas. De la même façon, le directeur national de la MSA n'est pas désigné par l'État. Et tout ce que nous menons, avec les salariés MSA, se fait sous délégation du Conseil d'administration. Quand l'État ouvre la possibilité de réaliser des remises de cotisation, suite à des difficultés particulières, c'est le conseil d'administration de chaque caisse concernée qui décide des règles qui vont s'appliquer.

## Quel type de mesure peut émaner du local ?

Dans le Poitou, un travail a par exemple débuté dès 2010 sur le mal-être en agriculture, notamment avec le Centre hospitalier Laborit

de Poitiers. La caisse était pionnière dans ce domaine, et c'est peut-être ce qui explique qu'il y ait beaucoup de Sentinelles dans nos deux départements: un peu plus de 700. L'avantage de travailler de cette façon, c'est qu'on peut construire un accompagnement des exploitants adapté aux réalités locales.

## Les délégués jouent-ils un rôle auprès des ressortissants MSA ?

Oui, je dirais qu'ils sont au quotidien la courroie de transmission entre la caisse et les adhérents. Ils nous donnent des idées d'actions, ou nous font remonter des problématiques. Pour un agriculteur, cela peut parfois être plus rassurant de contacter son délégué\*, pour lui évoquer une situation qu'il comprendra parfaitement. Les délégués sont en contact avec le personnel de la MSA, et peuvent donc initier des projets avec eux. Leur objectif est toujours d'améliorer nos services. C'est une organisation et un fonctionnement assez unique dans le secteur, qu'on ne retrouve pas à la caisse d'allocations familiales. Nos délégués siègent aussi dans certaines instances, comme au CAF. C'est important qu'il y ait ce système démocratique derrière.

\* La liste des délégués, par canton est à retrouver sur le site de la MSA Poitou

27,5 %

C'était le taux de participation en 2020 pour les élections MSA dans la Vienne et les Deux-Sèvres. Un chiffre en baisse de 4,5 % par rapport au scrutin précédent, en 2015, qui était tout de même plus élevé que la moyenne nationale, qui était de 26,02 %. C'est le collège des exploitants qui s'était le plus mobilisé, avec 32,9 %. Les employeurs agricoles avaient voté à 31,2 %, et les salariés seulement 20,32 %